



AU CŒUR DE LA  
TECHNOLOGIE...



**CARMAT**

Le cœur artificiel au service de l'homme  
[www.carmatsas.com](http://www.carmatsas.com)

## SOMMAIRE

	<i>PAGES</i>
<b>DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE</b>	<i>3</i>
<b>RAPPORT D'ACTIVITE</b>	<i>4 à 6</i>
<b>COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2010</b>	<i>7 à 12</i>
<b>ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS</b>	<i>13 à 23</i>

# **DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE**

## **DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2010**

Vélizy Villacoublay, le 13 septembre 2010

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.



Monsieur Marcello Conviti  
Directeur Général de CARMAT

# **RAPPORT D'ACTIVITE**

L'activité de la société est exclusivement consacrée à la recherche et au développement d'un produit innovant dans le secteur médical. Aucune commercialisation n'est prévue à court terme. La société bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante depuis 2008.

Les comptes au 30 juin 2010 ont été arrêtés juste avant la réalisation de l'introduction en bourse sur Alternext de NYSE Euronext Paris, concrétisée par une première cotation le 13 juillet 2010. L'ensemble des informations relatives à cette opération sont disponibles dans le Prospectus visé par l'AMF sous le n°10-180.

## **COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS**

En raison de l'absence d'une période de référence commune, la comparaison des postes du compte de résultat avec l'exercice précédent n'est pas pertinente. En effet l'exercice 2009 portait sur 19 mois.

Au cours de la période, la société a procédé à deux augmentations de capital :

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 5 février 2010 ont décidé l'augmentation du capital social d'un montant de 4 750 Euros pour le porter de 86 250 Euros à 91 000 Euros par émission de 4 750 actions de préférence de catégorie A auxquelles sont attachés 4 750 bons de souscription d'actions de préférence de catégorie A « Ratchet » (les « ABSA-A »), d'une valeur nominale de 1 Euro, émises au prix unitaire de 200 Euros, soit avec une prime d'émission de 199 Euros par action.

Par ailleurs, l'exercice de 6 BSA-1 a permis la réalisation d'une deuxième augmentation de capital, en date du 8 avril 2010, d'un montant de 21 478 Euros, pour le porter de 91 000 Euros à 112 478 Euros, par émission de 21 478 actions de préférence de catégorie A auxquelles sont attachés 21 478 bons de souscription d'actions de préférence de catégorie A « Ratchet » (les « ABSA-A »), d'une valeur nominale de 1 Euro, émises au prix unitaire de 1 Euro.

De plus, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 7 mai 2010 ont décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant total de 2 000 000 Euros, divisé en 10 000 obligations d'une valeur nominale de 200 Euros, convertibles en actions ordinaires et dont la date de maturité est la date de première cotation des actions de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris.

La société a en outre opté pour le Crédit d'Impôt Recherche pour la première fois au titre de l'année civile 2009. Cette option est maintenue pour l'exercice 2010. Le Crédit d'Impôt Recherche afférent au premier semestre 2010 a été comptabilisé sur la ligne « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat et figure sur la ligne « autres créances » du bilan.

Au cours de la période, la société a reçu de la part d'OSEO de nouvelles avances remboursables pour un montant de 760 023 Euros et une subvention d'exploitation de 3 193 167 Euros comptabilisée sur la ligne « Subventions d'exploitation » du compte de résultat.

### **Acquisition immobilisations :**

Les comptes de la période font ressortir un montant total de 453 866 euros d'acquisition d'immobilisations. Ce montant est principalement constitué de :

- Installations techniques, matériel et outillage industriel, pour un montant de 287 088 euros et correspondant au solde de la facturation de la salle blanche et à

- la facturation de matériels techniques réceptionnés au cours de la période (spectromètre, banc d'essai)
- Immobilisations corporelles en cours, pour un montant de 125 438 euros et correspondant à des bancs d'essai et de test non encore réceptionnés au 30 juin 2010.

**Variation BFR :**

La variation positive du BFR sur la période s'élève à 1 607 346 euros. Ce dégagement de ressource a pour principale origine l'évolution de deux postes du bilan :

- L'augmentation du poste « Fournisseurs et comptes rattachés » d'un montant de 1 201 977 euros sur la période. Cette augmentation est la conséquence de la hausse de l'activité sur la période.
- La diminution du poste « autres créances » d'un montant de 250K euros sur la période :

<i>Poste</i>	<i>Variation</i>	<i>Commentaire</i>
Crédit d'Impôt Recherche	-465K euros	Variation entre le Crédit d'Impôt Recherche comptabilisé au 30 juin 2010, relatif à la période du 1er janvier au 30 juin, (720K euros) et celui comptabilisé au 31 décembre 2009 (1 184K euros), lequel a été remboursé au cours de la période.
TVA déductible	+ 107K euros	Augmentation de la TVA déductible corrélativement à l'augmentation de l'encours fournisseurs sur la période
Frais liés à l'augmentation de capital	+ 149K euros	Frais comptabilisés en autres créances sur la période, en attente de leur imputation sur le montant de la prime d'émission générée à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue en juillet 2010
Fournisseurs Avoir A Recevoir	-39K euros	Variation entre la provision comptabilisée au 30 juin et celle comptabilisée au 31 décembre 2009
<b>Total</b>	<b>-250K euros</b>	

La société poursuit ses activités de recherche et développement en accentuant ses efforts de mise en place de moyens et de sous traitances en vue des essais cliniques de 2011. Elle ne génère à ce stade aucun chiffre d'affaires et toutes ses ressources sont consacrées au projet de développement du cœur artificiel total.

Les achats et charges externes pour un montant de 4 923 076€ ont sensiblement progressé en comparaison avec les dépenses semestrielles moyennes de l'exercice précédent de 19 mois. Cette évolution correspond au planning de montée en activité du projet. A titre d'exemple le nombre d'assistants techniques travaillant sur site est passé de 30 à 40 et d'autre part un certain nombre de travaux confiés à des coopérants externes ont été finalisés notamment les études de qualification de l'électronique, les études de fiabilité du groupe moto pompe, les études de conception du module de communication externe et les réalisations de module électronique pour la prothèse.

Le nombre de salarié de la société a augmenté pour atteindre 27 personnes fin juin 2010. Ces embauches ont permis de renforcer la Direction Technique.

Durant cette période, la salle blanche, unité d'intégration des prothèses, a été réceptionnée et mise en service. Des moyens d'assemblage spécifiques et bancs d'essais développés par la société ont été recettés et installés dans la salle d'intégration. Un autre moyen lourd réalisé sur spécifications de la société permet la réalisation d'essais de fatigue des sous ensembles dans nos locaux.

Au cours du premier semestre 2010 un programme d'amélioration des coûts a été conduit sur les différents sous ensembles de la prothèse. C'est ainsi que ce programme a conduit in fine à l'utilisation de valves standard du commerce permettant de réduire sensiblement le coût de la prothèse.

Les comités scientifiques ont été constitués en avril avec des chirurgiens et des cardiologues renommés de différents hôpitaux européens et américains.

De plus, au niveau médical, une équipe de chirurgien issue de plusieurs centres hospitaliers collabore au programme. Des discussions ont été engagées avec l'Hôpital associatif Marie Lannelongue en vue d'une prise de participation dans la société qui s'est concrétisée lors de la mise sur le marché Alternext.

En complément des augmentations de capital évoquées ci-dessus nous avons également réalisé des avancées dans le développement vis-à-vis de l'OSEO et du Conseil Général des Yvelines :

- Le premier jalon du contrat OSEO, l'étape clé n°1, a été franchi le 1<sup>er</sup> janvier 2010 avec un mois de décalage pour des commodités administratives et comptables liées à l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009.
- Les éléments justificatifs qui permettront le versement de la subvention du Conseil Général des Yvelines au deuxième semestre 2010 ont été préparés et ont fait l'objet de premiers échanges avec le Conseil Général.

## **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2010**

La société a finalisé la procédure d'introduction de ses titres sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris. La première cotation est intervenue le 13 juillet 2010. La diffusion des titres dans le public a été réalisée par le biais d'une augmentation de capital d'un montant global de 34 192.16 Euros, assortie d'une prime d'émission d'un montant brut de 15 993 388 Euros, soit un montant total de produits d'émission bruts de 16 027 575 Euros.

Cette augmentation de capital a entraîné la création de 854 804 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,04 Euro, s'ajoutant aux 2 811 950 actions ordinaires anciennes, en tenant compte de la division par 25 du nominal des actions, intervenue le 13 juillet 2010.

Compte tenu d'un montant estimé de 1 384 740 Euros (dont 148 514 Euros sont comptabilisés au 30 juin 2010) au poste « autres créances », au titre des frais liés à l'augmentation de capital qui seront déduits de la prime d'émission en application de la méthode de comptabilisation préférentielle, le montant net de la prime d'émission au titre de cette augmentation de capital est estimé à 14 608 643 Euros.

Consécutivement à l'introduction en bourse, l'emprunt obligataire d'un montant de 2 000 000 Euros a été converti en 106 666 actions nouvelles, tel que prévu dans les modalités fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2010.

Le montant de la trésorerie au 31 août 2010 s'élève à 16 145 613 Euros, dont 13 538 570 Euros placés sur des supports sans risques (SICAV monétaires et comptes à terme).

## COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2010

	<i>Pages</i>
- <i>Bilan Actif - Passif</i>	<i>8 à 9</i>
- <i>Compte de résultat</i>	<i>10 à 11</i>
- <i>Tableau de flux de trésorerie</i>	<i>12</i>
- <i>Annexe</i>	<i>13 à 23</i>

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 30/06/2010 6			Exercice N-1 31/12/2009 19
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	848 319	527 236	321 082	431 219
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	38 958		38 958	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	2 253 123	588 960	1 664 163	922 508
	Autres immobilisations corporelles	724 974	95 864	629 110	653 868
	Immobilisations en cours	452 126		452 126	1 157 493
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	80 104		80 104	78 104	
	<b>TOTAL II</b>	<b>4 397 603</b>	<b>1 212 060</b>	<b>3 185 543</b>	<b>3 243 191</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 267		1 267	1 916
	CRÉANCES (3)				
	Clients et Comptes rattachés	7 683		7 683	
	Autres créances	1 630 921		1 630 921	1 880 508
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	2 538 270		2 538 270	461 455	
Disponibilités	480 848		480 848	251 382	
Charges constatées d'avance (3)	115 618		115 618	213 270	
	<b>TOTAL III</b>	<b>4 774 606</b>		<b>4 774 606</b>	<b>2 808 532</b>
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>9 172 209</b>	<b>1 212 060</b>	<b>7 960 148</b>	<b>6 051 723</b>

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an



**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b> 30/06/2010 6	<b>Exercice N-1</b> 31/12/2009 19
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 112 478 )	112 478	86 250
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 109 000	8 163 750
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	4 722 004-	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	3 119 588-	4 722 004-
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>TOTAL I</b>	1 379 886	3 527 996
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	1 306 327	546 304
	<b>TOTAL II</b>	1 306 327	546 304
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	6 532	4 500
	<b>TOTAL III</b>	6 532	4 500
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles	2 000 000	
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	39 560	12 219
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 626 329	923 676
	Dettes fiscales et sociales	574 390	511 441
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 910	525 586	
Autres dettes	2 214		
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance		
	<b>TOTAL IV</b>	5 267 404	1 972 923
	Ecarts de conversion passif (V)		
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	7 960 148	6 051 723
	(1) Dont à moins d'un an	5 267 404	1 972 923

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 30/06/2010 6			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	31/12/2009 19
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens				
Production vendue de Services				
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			3 194 167	4 822 638
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			<b>3 194 167</b>	<b>4 822 638</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			4 923 076	7 582 199
Impôts, taxes et versements assimilés			15 502	39 184
Salaires et traitements			1 210 533	1 950 008
Charges sociales			232 078	454 250
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			510 601	701 501
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			2 032	4 500
Autres charges			40 002	74 979
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			<b>6 933 825</b>	<b>10 806 620</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>3 739 659</b>	<b>5 983 982</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 30/06/2010 6	Exercice N-1 31/12/2009 19
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		88 554
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change	428	75
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	426	1 713
<b>TOTAL V</b>	<b>854</b>	<b>90 341</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	26 835	12 278
Différences négatives de change	4 926	427
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL VI</b>	<b>31 761</b>	<b>12 705</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>30 907</b>	<b>77 636</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>3 770 565</b>	<b>5 906 346</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	955	200 000
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>TOTAL VII</b>	<b>955</b>	<b>200 000</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	119	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	913	200 000
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL VIII</b>	<b>1 032</b>	<b>200 000</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>77</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	651 054	1 184 342
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>3 195 976</b>	<b>5 112 979</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>6 315 564</b>	<b>9 834 983</b>
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>3 119 588</b>	<b>4 722 004</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

**DU RESULTAT A LA TRESORERIE**

	Exercice N 30/06/2010 6	Exercice N-1 31/12/2009 19
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	3 119 588	4 722 004
<b>± Non flux d'exploitation</b>		
Dotations aux amortissements et provisions	512 633	706 001
Reprises sur amortissements et provisions	42	706 001
Plus ou moins-values sur cession d'actif	512 591	
Subventions d'investissements virées au résultat		
<b>= Capacité d'autofinancement</b>	2 606 997	4 016 003
<b>- Prélèvements</b>		
<b>= Autofinancement disponible</b>	2 606 997	4 016 003
<b>+ Variation du B.F.R.</b>	1 607 346	134 991
<b>= Trésorerie d'exploitation</b>	999 651	4 150 994
<b>+ Ressources</b>		
Cessions d'immobilisations	955	200 000
Augmentation des capitaux propres	971 478	7 290 000
Augmentations des comptes courants d'associés	506	4
Augmentations des dettes financières	2 786 858	558 623
Subventions reçues		
<b>- Emplois</b>		
Acquisitions d'immobilisations	453 866	3 184 796
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres	453 866	3 184 796
Dividendes		
Remboursements des comptes courants d'associés		
Remboursements des dettes financières		
<b>= Variation de trésorerie</b>	2 306 280	712 837
<b>+ Trésorerie initiale</b>	712 837	
<b>TRESORERIE FINALE</b>	3 019 117	712 837

## **ANNEXE**

Annexe au bilan du premier semestre 2010, dont le total est de 7 960 148 Euros et au compte de résultat du premier semestre 2010 présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est à néant et dégageant un déficit de 3 119 588 Euros.

La période couverte débute le 01/01/2010 et se termine le 30/06/2010.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes du premier semestre 2010 arrêtés par le conseil d'administration en date du 9 septembre 2010.

En raison de l'absence d'une période de référence commune, la comparaison des postes du compte de résultat avec l'exercice précédent n'est pas pertinente.

### **1. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

(Code de commerce – articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

#### **1.1. PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES**

Les comptes de la période ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général de 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de la période.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Président compte tenu, notamment, des éléments suivants :

- Le versement des subventions (10 177K Euros) et avances remboursables (13 201K Euros) prévues dans le cadre du programme d'aide OSEO signé en 2009 s'étalant sur une durée de 5 ans,
- Le versement du solde de la subvention (750K Euros) consentie par le Conseil Général des Yvelines, par l'intermédiaire de la convention signée en 2009,
- La procédure d'introduction de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, dont la réalisation est intervenue au mois de juillet 2010 et qui a permis de lever un montant net de 14,6M Euros

## 1.2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 1.2.1. Frais de recherche appliquée et de développement

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 19)

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges.

### 1.2.2. Immobilisations incorporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Licences et logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Brevets	Linéaire	15 ans

### 1.2.3. Immobilisations corporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	9 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	3 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 6 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

### 1.2.4. Créances et dettes

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 5°)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

### 1.2.5. Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

### 1.2.6. Valeurs Mobilières de Placement

Le montant total des Valeurs Mobilières de Placement figurant à l'actif du bilan s'élève à 2 538 270 Euros. Elles se composent exclusivement de SICAV monétaires françaises.

### **1.2.7. Avances remboursables accordées par des organismes publics**

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les intérêts correspondant sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

### **1.2.8. Subventions d'exploitation**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

### **1.2.9. Indemnités de départ à la retraite**

Les montants des paiements futurs correspondants aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements font l'objet de provisions au passif du bilan.

### **1.2.10. Charges de sous-traitance**

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

## 2. COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

### 2.1. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations		
		Poste à poste	Acquisitions	
Concessions, Brevets et droits Similaires (1)	826 649		21 670	
Autres postes d'immobilisations Incorporelles		38 958		
<b>TOTAL</b>	<b>826 649</b>	<b>38 958</b>	<b>21 670</b>	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel (2)	1 174 187	791 847	287 088	
Installations générales, Agencements aménagement divers	535 053		5 764	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	173 207		11 905	
Immobilisations corporelles en cours (3)	1 157 493		125 438	
<b>TOTAL</b>	<b>3 3039 940</b>	<b>791 847</b>	<b>430 195</b>	
Prêts, autres immobilisations financières	78 104		2 000	
<b>TOTAL</b>	<b>78 104</b>		<b>2 000</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 944 692</b>	<b>830 805</b>	<b>453 865</b>	
	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Concessions, Brevets et droits similaires (1)			848 319	848 319
Autres postes d'immobilisations incorporelles			38 958	38 958
<b>TOTAL</b>			<b>887 277</b>	<b>887 277</b>
Installations techniques, Matériel et outillage industriel (2)			2 253 123	2 253 123
Installations générales, Agencements aménagement divers			540 817	540 817
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		955	184 157	184 157
Immobilisations corporelles en cours (3)	830 805	0	452 126	452 126
<b>TOTAL</b>	<b>830 805</b>	<b>955</b>	<b>3 430 223</b>	<b>3 430 223</b>
Prêts, autres immobilisations financières			80 104	80 104
<b>TOTAL</b>			<b>80 104</b>	<b>80 104</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>830 805</b>	<b>955</b>	<b>4 397 603</b>	<b>4 397 603</b>

(1) Ce poste inclut un montant de 411 284 Euros, comptabilisé au titre de la quote-part de l'apport en nature effectué le 30 septembre 2008, d'un montant total de 960 000 Euros, correspondant à l'apport de brevets.

(2) Ce poste inclut la mise en service de la salle blanche, pour un montant total de 877 593 Euros. Ce poste inclut également un montant de 548 716 Euros, comptabilisé au titre de la quote-part de l'apport en nature effectué le 30 septembre 2008, d'un montant total de 960 000 Euros, correspondant à l'apport de matériels et outillages.

(3) Le poste immobilisations corporelles en cours est constitué de :

- a. Installations techniques : 24 310 Euros
- b. Matériel et outillage industriel : 427 816 Euros



## 2.2. ETAT DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	395 430	131 806		527 236
<b>TOTAL</b>	395 430	131 806		527 236
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	251 679	337 281		588 960
Installations générales agencements aménagements divers	38 187	27 913		66 100
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 205	13 559		29 764
<b>TOTAL</b>	306 071	378 753		684 824
<b>TOTAL GENERAL</b>	701 501	510 559		1 212 060

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob. incorporelles	131 806				
<b>TOTAL</b>	131 806				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	337 281				
Installations générales agencements aménag. divers	27 913				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 559				
<b>TOTAL</b>	378 753				
<b>TOTAL GENERAL</b>	510 559				

## 2.3. ETAT DES PROVISIONS

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	4 500	2 032			6 532
<b>TOTAL</b>	4 500	2 032			6 532
<b>TOTAL GENERAL</b>	4 500	2 032			6 532
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 032			

## 2.4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	80 104		80 104
Autres créances clients	7 683	7 683	
Impôts sur les bénéfices	719 822	719 822	
Taxe sur la valeur ajoutée	759 115	759 115	
Débiteurs divers (1)	151 984	151 984	
Charges constatées d'avance	115 618	115 618	
<b>TOTAL</b>	1 834 325	1 834 325	

- (1) Ce poste inclut un montant de 148 514 Euros, comptabilisé au titre des frais engagés pour l'augmentation de capital réalisée en juillet 2010, en attente de leur imputation sur le montant de la prime d'émission générée à cette occasion.

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	2 000 000	2 000 000		
Emprunts et dettes financières divers	39 050		39 050	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 626 329	2 626 329		
Personnel et comptes rattachés	325 690	325 690		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	244 472	244 472		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 671	1 671		
Autres impôts taxes et assimilés	2 557	2 557		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 910	24 910		
Groupe et associés	510	510		
Autres dettes	2 214	2 214		
<b>TOTAL</b>	<b>5 267 404</b>	<b>5 228 354</b>	<b>39 050</b>	

- (1) Les détails concernant l'emprunt obligataire émis figurent en note 1 et 2 de la présente annexe.

## 2.5. CAPITAL

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 12°)

### 2.5.1. Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en Euro	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires O	1.0000	49 998			49 998
Actions préférentielles A	1.0000	36 252	26 228		62 480
<b>TOTAL</b>		<b>86 250</b>	<b>26 228</b>		<b>112 478</b>

L'augmentation de capital du 05/02/2010 a donné lieu à la création de 4 750 actions préférentielles de catégorie A, d'une valeur nominale unitaire de 1 Euro.

L'augmentation de capital, par exercice de BSA-1, intervenue au cours du mois de mars 2010, a donné lieu à la création de 21 478 actions préférentielles de catégorie A, d'une valeur nominale unitaire de 1 Euro.

A l'occasion de l'introduction en bourse de la société, les actions préférentielles de catégorie A ont été converties en actions ordinaires, à raison d'une action ordinaire pour une action préférentielle.

### 2.5.2. Variation des capitaux propres

	Capitaux propres à l'ouverture de la période	3 527 996
05/02/2010	Augmentation de capital par apport en numéraire	+ 950 000
Mars 2010	Augmentation de capital par exercice de BSA-1	+ 21 478
30/06/2010	Résultat de la période	- 3 397 588
	Capitaux propres à la clôture de la période	1 101 886

### **2.5.3. Bons de souscription d'actions**

#### 2.5.3.1. BSA-1

Lors de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> octobre 2008, 6 BSA-1 ont été émis et attribués, donnant droit de souscrire à 21 478 nouvelles actions de préférence de catégorie A de la Société auxquelles sont attachés 21 478 BSA-Ratchet.

Les 6 BSA-1 ont été exercés en 2010, entraînant la création de 21 478 actions nouvelles de catégorie A, converties en 536 950 actions ordinaires suite à la division de la valeur nominale des actions intervenue après la première cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris le 13 juillet 2010.

#### 2.5.3.2. BSA-Ratchet (attachés aux actions de préférence A)

A chaque action de la catégorie préférentielle A est attachée un Bon de Souscription d'Actions « Ratchet » de valeur d'émission nulle et à échéance 10 ans à compter de la date d'émission.

Un total de 27 979 BSA-Ratchet a été créé sur la période, conséquence de la création de 27 979 actions nouvelles de catégorie préférentielle A. Le total des BSA-Ratchet au 30 juin 2010 est par conséquent porté de 36 252 à 64 231.

Suite à la première cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris intervenue le 13 juillet 2010, l'intégralité des actions de préférence de catégorie A émises par la Société ont été converties en actions ordinaires, les titulaires des actions de préférence de catégorie A ayant par ailleurs renoncé à l'intégralité des 64 231 BSA-Ratchets attachés aux actions de préférence de catégorie A.

#### 2.5.3.3. BSA-LI (Lead Investor)

Lors de l'Assemblée Générale du 5 février 2010, 4 BSA-LI ont été émis et attribués, donnant droit de souscrire à 1 751 nouvelles actions de préférence de catégorie A de la Société auxquelles sont attachés 1 751 BSA-Ratchet.

Les 4 BSA-LI ont été exercés le 7 juillet 2010, entraînant la souscription de 1 751 actions nouvelles de préférence de catégorie A, converties en 43 775 actions ordinaires suite à la division de la valeur nominale des actions intervenue après la première cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris le 13 juillet 2010.

#### 2.5.3.4. BSA 2009-1

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du 8 juillet 2009, 4 555 BSA 2009-1 ont été émis, parmi lesquels 1 519 BSA 2009-1 n'ont pas été attribués mais le Conseil d'Administration est libre de les attribuer dans les 18 mois suivant la tenue de ce conseil.

### 2.5.3.5. Tableau Récapitulatif des BSA

	Emis	Souscrits	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Caducité
<b>BSA-1</b> AG du 01/10/2008	6	6	-	-	6	-	31/03/10
<b>BSA-LI</b> AG du 05/02/2010	4	4	-	-	-	4	(1)
<b>BSA-Ratchet</b> Attachés aux actions A	64 231	64 231	-	-	-	64 231	(2)
<b>BSA-2009-1</b> AG du 08/07/2009	4 555	2 530	506	1 519	-	4 049	08/07/19
<b>TOTAL BSA</b>	68 796	66 771	506	1 519	6	68 284	

(1) Avant la réalisation de tout financement en numéraire reçu par la Société

(2) 10 ans à compter de la date d'émission

### 2.5.4. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BCE)

#### 2.5.4.1. BCE 2009-1

Lors de l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration du 8 juillet 2009, 3 037 BCE 2009-1 ont été émis. Les 3 037 BCE 2009-1 ont été attribués lors du Conseil d'Administration du 9 septembre 2009.

#### 2.5.4.2. BCE 2009-2

Lors de l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration du 8 juillet 2009, 7 408 BCE 2009-2 ont été émis et intégralement attribués, dont 6 682 ont été souscrits à la date du 30/06/2010.

#### 2.5.4.3. Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis	Souscrits	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Caducité
<b>BCE 2009-1</b> AG du 08/07/2009	3 037	3 037	-	-	-	3 037	09/09/19
<b>BCE 2009-2</b> AG du 08/07/2009	7 408	6 682	-	-	-	7 408	08/07/19
<b>TOTAL BCE</b>	10 445	9 719	-	-	-	10 445	

## 2.6. AUTRES DETAILS DU BILAN

### 2.6.1. Avances conditionnées

Le poste avances conditionnées est constitué des avances remboursables reçues d'OSEO, dont le montant total à la clôture de la période est de 1 306 327 Euros. La Note 6.1.1, ci-après, précise les conditions de remboursement de ces avances.

Elles portent intérêts au taux contractuel de 5,59%. Les intérêts courus à la clôture de la période s'élèvent à 39 050 Euros.

#### 2.6.2. Avances ou crédits alloués aux dirigeants

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 17°)

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

#### 2.6.3. Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Néant

#### 2.6.4. Charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	39 050
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 073 776
Dettes fiscales et sociales	416 522
TOTAL	2 529 348

#### 2.6.5. Charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	108 618
TOTAL	108 618

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	Néant
TOTAL	Néant

### 3. COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

#### 3.1. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Le montant total des subventions d'exploitation comptabilisées à la clôture de la période s'élève à 3 194 167 Euros. Elles se décomposent de la manière suivante :

- OSEO : montant reçu de 3 193 167 Euros, comptabilisé au compte de résultat de la période, sur la ligne « Subventions d'exploitation » Ce montant correspond à l'acompte déjà reçu d'Oseo au titre des dépenses de la période.

- Subventions diverses : montant reçu de 1 000 Euros, comptabilisé au compte de résultat de la période, sur la ligne « Subventions d'exploitation »

#### 3.2. CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Le compte de résultat de la période fait apparaître un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 651 054 Euros, décomposé comme suit :

- 719 822 Euros au titre du Crédit d'Impôt Recherche pour la période du 01/01/2010 au 30/06/2010, calculé selon les dépenses réelles effectuées au cours du semestre et selon les mêmes méthodes que celles utilisées pour déterminer le montant du Crédit d'Impôt Recherche de l'année 2009.
- - 68 768 Euros au titre de la régularisation du Crédit d'Impôt Recherche de l'année 2009, par comparaison entre le montant comptabilisé à la clôture de l'exercice 2009 (1 184 342 Euros) et le montant remboursé par l'administration fiscale (1 115 574 Euros)

## 4. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### 4.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

#### 4.1.1. Engagements donnés

Le montant total des commandes signées par la société à la clôture de la période, portant sur des éléments non encore livrés ou réalisés s'élève à 2 577 893 Euros.

Un montant de 760 023 Euros d'avance remboursable a été reçu au cours de la période, s'ajoutant aux 546 304 Euros perçus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit un total de 1 306 327 Euros reçu au 30 juin 2010. Cette somme est remboursable sous condition d'atteinte d'un chiffre d'affaires au moins égal à 38 000 000 Euros. Le contrat OSEO prévoit des versements complémentaires sous conditions, par conséquent le montant total des remboursements pourrait excéder le montant de l'avance initialement accordée.

La société a signé en date du 24 juin 2008 un contrat de redevances avec le professeur Alain Carpentier et Matra Défense, respectivement actionnaires à hauteur de 19% et de 35% au 30 juin 2010. Dans le cadre de ce Contrat, la Société s'engage à verser au Professeur Alain Carpentier et à Matra Défense 2% du produit net des ventes du Cœur Artificiel "Carmat" fabriqué et distribué par Carmat SAS, ce montant devant être réparti entre les deux bénéficiaires au prorata de leur part respective dans le capital de la Société à la date de sa création. Ces redevances seront payables tous les 6 mois dans les trente jours suivant la fin de chaque période de six mois, et ce à partir de la première commercialisation du Cœur Artificiel "Carmat" et jusqu'à l'expiration des brevets présentés en Annexe 1 du Contrat.

La Société est par ailleurs autorisée à racheter à tout moment le droit de bénéficier de ces redevances pour un montant de 30 000 000 Euros réduit des redevances déjà versées au titre de ce contrat, ce montant total se répartissant entre les deux bénéficiaires au prorata de leur part respective dans le capital de la Société à la date de sa création. Ce montant de 30 000 000 Euros est indexé sur l'Indice du Prix à la Production de l'Industrie des Services aux Entreprises - Matériel médicochirurgical et d'orthopédie-exportation zone Euro.

Les droits ainsi alloués au professeur Alain Carpentier et à Matra Défense sont incessibles.

Au 30 juin 2010, la commercialisation du Cœur Artificiel "Carmat" n'ayant pas commencé, aucune redevance n'a été payée par la Société au titre du Contrat.

#### 4.1.2. Engagements reçus

La convention d'aide conclue avec le Conseil Général des Yvelines prévoit le versement d'une subvention totale d'un montant de 1 500 000 Euros, dont 750 000 Euros restent à percevoir au 30 juin 2010.

Le contrat OSEO prévoit le versement d'une somme totale de 17 442 639 Euros au titre de subventions, dont 10 176 834 Euros restent à percevoir d'ici 2013.

Il prévoit en outre le versement d'une somme totale de 14 507 324 Euros au titre d'avances remboursables, dont 13 200 997 Euros restent à percevoir d'ici 2013.

#### **4.1.3. Engagements en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

En application de la méthode préférentielle, la provision pour engagements de retraite a été comptabilisée à la date du 30 juin 2010.

Les hypothèses de calcul retenues ont été les suivantes :

- Méthode des droits proratisés temporis, conformément au règlement 2003 R-01 du CNC ;
- Départ à la retraite à l'initiative du salarié, à 62 ans (non cadres) ou 65 ans (cadres) ;
- Progression des salariés de 2% par an ;
- Taux de rotation lent ;
- Taux d'actualisation de 5% par an ;

Le montant global de la provision s'élève à 6 532 Euros à la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2010, en hausse de 2 032 Euros sur la période.

## **4.2. AUTRES INFORMATIONS**

#### **4.2.1. Accroissements et allègements dette future d'impôt**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-24°)

<b>Nature des différences temporaires</b>	<b>Montant</b>
Déficits reportable	5 855 476

Le montant des déficits reportables indiqués ci-dessus est celui déterminé à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et tel que figurant sur la liasse fiscale transmise à l'administration.

#### **4.2.2. Effectif moyen**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-22°)

	<b>Personnel salarié</b>
Cadres	21
Agents de maîtrise et techniciens	1
Employés	3
Total	25

#### **4.2.3. Droit individuel à la formation**

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31/12/2009, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 430 heures.